



PROJET EDUCATIF – ALSH CSC RIVES DE LOIRE



Le centre socioculturel Rives de Loire est une association de loi 1901, créée en Octobre 2002.

Cette association agit principalement sur la zone de compétences de la commune nouvelle d'Orée d'Anjou. Elle a pour objet :

- De gérer le centre socioculturel,
- D'être un acteur de développement local à vocation sociale, familiale, culturelle et pluri-générationnelle sur l'ensemble du territoire. C'est un espace d'interventions sociales concertées et novatrices,
- De favoriser l'animation de la vie sociale et culturelle.

Nos intentions et objectifs éducatifs pour l'accueil de loisirs:

L'accueil de loisirs doit être un espace où les jeunes peuvent:

- Apprendre à vivre en collectivité,
- Vivre un temps de distraction et de vacances,
- Découvrir de nouvelles pratiques techniques,
- S'ouvrir à d'autres cultures,
- Apprendre à respecter l'environnement,
- Apprendre à respecter l'autre avec ses différences,
- Approfondir la vie citoyenne et démocratique,
- Renforcer leurs liens intergénérationnels,
- Développer leur esprit critique,
- Prendre des initiatives et développer leurs propres projets,
- Développer leurs compétences et s'enrichir de celles des autres.

L'accueil de loisirs se veut être un espace socioculturel pour les jeunes. C'est aussi une des structures éducatives complémentaires à l'école et à la famille. Si l'accueil de loisirs est avant tout un lieu de détente, il est également un lieu d'éducation pour les jeunes, relais de la famille pour un moment de loisirs. **Il contribue à faciliter l'intégration des jeunes dans la société, et à les rendre responsables et critiques.**

Zone d'influence :

Commune nouvelle d'Orée d'Anjou

Mise en œuvre de nos intentions éducatives:

1 - Vivre un temps de distraction et de vacances...

Ceci suppose :

- Organiser et soutenir la création d'activités de loisirs ouvertes à tous les jeunes.
- Proposer des activités non chronométrées.

2 - Découvrir de nouvelles pratiques techniques.... S'ouvrir à d'autres cultures.... Développer leurs compétences et s'enrichir de celles des autres.... Renforcer leurs liens intergénérationnels,

Ceci suppose :

- Ouvrir notre structure à des personnes extérieures (parents, grands-parents, intervenants spécialisés),
- Proposer une palette d'activités variées.
- Provoquer des échanges entre jeunes, parents, autres adultes...
- S'ouvrir sur le territoire (artisanat, vie associative,...)

3 - Apprendre à respecter l'autre avec ses différences... Approfondir la vie citoyenne et démocratique...

Apprendre à respecter l'environnement... Se préparer aux règles de la vie en société, intégrer des limites.

Ceci suppose :

- Mettre en place des règles de vie collectivement et de manière concertée
- Mettre en place des espaces où le jeune puisse exprimer ses idées et les confronter avec celles des autres,
- Permettre à des jeunes de contribuer à des actions d'intérêts collectifs sur le canton,
- De proposer des activités qui mettent en valeur le patrimoine local.

4 - Prendre des initiatives et développer leurs propres projets... Développer leur esprit critique... Participer, choisir et décider.

Ceci suppose :

- Impliquer les jeunes dans la démarche de projet, en les incitant à concrétiser et à mener à bien leurs idées, envies..., ce de manière plus ou moins autonome,
- Intégrer concrètement les jeunes dans la vie du centre et valoriser leur participation.
- Soutenir les jeunes lors d'expérimentation et leur permettre d'exercer des responsabilités individuelles et collectives.

Ce projet éducatif se concrétise par la mise en place d'un projet pédagogique adapté à l'âge des jeunes accueillis.

Il est établi et mis en vie par l'équipe d'animation.

PROJET PEDAGOGIQUE

Des intentions à leur mise en œuvre

Nous ne perdons pas de vue que les jeunes sont avant tout en vacances et que les temps partagés doivent leur permettre de décompresser, de prendre soin d'eux, tout en gardant à l'esprit les valeurs autour desquelles nous construisons nos attitudes de travail. (respect, laïcité, tolérance, acceptation de la différence sous toutes ses formes).

Pour développer des actions au service de ces valeurs, l'équipe d'animation (dans ses choix et son organisation) prend en compte les aspects suivants :

- Mettre en place des activités de qualité, respectant au mieux les besoins des jeunes, tout en favorisant la participation, la découverte de nouvelles pratiques et le développement de l'autonomie.
- Etre à l'écoute de chacun (jeunes, parents, animateurs).
- Mettre en place des actions collectives.
- Mettre en place des modes de fonctionnement permettant le respect de l'environnement et la sensibilisation à sa préservation. (tri des déchets, respect des sites naturels...).
- Mettre en place des outils de sécurisation des jeunes pour mieux les protéger.

ACCUEIL DE LOISIRS ADOS

(mercredi, vendredi, samedi et vacances)

Horaires de fonctionnement :

Les locaux de l'accueil de loisirs sont situés au centre socioculturel Rives de Loire, 20, rue JFA Chenouard à Drain (commune déléguée d'Orée d'Anjou).

L'accueil des jeunes s'effectue de la façon suivante:

- Pendant les périodes scolaires :
 - Le mercredi après-midi de 14h à 18h,
 - Le vendredi soir de 19h à 01h,
 - Le Samedi de 14h à 01h.
- Pendant les vacances scolaires (sauf les vacances de Noël) :
 - Du Lundi au Vendredi de 9h à 18h.

L'accueil de loisirs concerne les jeunes de 11 (scolarisés au collège) à 18 ans.

CAMPS

Les camps permettent à l'équipe d'animation de partager un temps de vie commune avec les jeunes participants (journée, repas, nuit). C'est pourquoi, nous voulons profiter de cet accueil continu pour mettre en avant certains objectifs liés à la vie en collectivité.

Apprendre à vivre en collectivité et développer l'autonomie de groupe (tout en favorisant la prise de décision) :

- Participer à l'organisation et à la gestion de la vie quotidienne
- Favoriser l'autonomie du groupe et de chaque personne en déléguant des responsabilités, et en créant un cadre dans lequel chacun pourra réussir à se débrouiller seul.
- Définir des temps d'échange afin que chacun puisse exprimer son ressenti, ses idées, son désaccord, ses besoins vis-à-vis du groupe ou dans l'organisation du séjour.
- Respecter les règles de vie établies avec le groupe en début de séjour
- Développer la notion de respect : entre les jeunes du groupe, entre les animateurs, entre les animateurs et les jeunes, mais aussi envers les différents lieux fréquentés et le matériel mis à disposition.

Favoriser la découverte, la créativité et pratiquer des activités ludiques et sportives :

- Favoriser des activités, temps libres, veillées permettant à chacun de s'épanouir, d'éveiller sa curiosité, de rire.
- Favoriser des activités que les jeunes n'ont peu ou pas l'occasion de pratiquer.

Respecter l'environnement

- Développer et favoriser la prise de conscience du milieu dans lequel nous sommes en faisant le tri des déchets, en évitant le gaspillage alimentaire et en respectant les sites naturels.

Garantir la sécurité morale et physique des jeunes

- Engager une équipe qui puisse à tout moment être opérationnelle et réactive en cas de besoin urgent.
- Favoriser l'évolution du jeune en toute sécurité. Il est important de créer d'autres repères dans le temps, l'espace et les relations interpersonnelles en début de séjour. Un lieu inconnu avec d'autres jeunes, de nouveaux adultes impose de nouvelles règles de vie, et de comportement.
- Prévenir le jeune des dangers, sans pour cela l'enfermer dans des contraintes d'interdits et d'obligations.

LA FONCTION DE DIRECTION

Le directeur ou la directrice a pour fonction :

- Le recrutement et l'animation de l'équipe
- L'animation des réunions de préparation, d'évaluation et de bilan
- Les relations entre les différents partenaires et les relations avec les familles
- La formation continue des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires
- D'aider en cas de besoin à la préparation des activités en amont
- De garantir la mise en œuvre du projet pédagogique
- Il s'engage à être joignable à tout moment par l'équipe d'animateurs présente lors de camps et à se déplacer sur le site si il est en direction à distance.
- De connaître la réglementation en vigueur
- De vérifier l'aptitude des animateurs à encadrer un groupe de jeunes (diplômes, expérience, compétences)

LA FONCTION D'ANIMATION

L'animateur ou l'animatrice a pour fonction :

- L'accueil et le transport des jeunes
- D'être à l'écoute et dans l'échange
- La préparation des activités et leur mise en place
- L'animation des différents moments de la journée
- De garantir la mise en œuvre du projet pédagogique et des projets d'activités définis en équipe
- De participer aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan
- De garantir la sécurité physique et morale de chaque jeune, le respect des lieux et du matériel ainsi que l'application des règles de vie définies en collaboration avec les jeunes
- D'assurer le suivi sanitaire

PROJET DE FONCTIONNEMENT DES CAMPS

Accueil :

Parking de la salle de sport de Drain

Au départ :

L'accueil à lieu 15 mn avant le départ. La directrice ou le directeur chargé de l'accueil doit :

- Avoir le dossier de renseignement des jeunes
- Récupérer les ordonnances médicales et les médicaments. Les médicaments doivent être transportés dans une pochette ou sac isotherme.
- Prendre le temps de discuter avec les familles si besoin
- Garantir le respect des normes d'hygiène et de conservation des denrées lors du transport.

Le reste de l'équipe sera chargé de rassembler le matériel et les sacs et de les ranger dans le véhicule.

A l'arrivée :

Les jeunes devront nettoyer les véhicules. Pour se faire, ils arriveront 30 mn avant leurs parents.

L'équipe doit :

- Veiller à ce que chaque jeune parte avec ses parents sans oublier ses affaires
- Ranger et nettoyer le matériel
- Signaler le matériel défectueux

Transport :

Il est demandé à chaque jeune d'être respectueux de l'état des véhicules durant le transport ainsi que du conducteur et des autres jeunes présents dans le véhicule :

- Ne pas crier
- Avoir une assise correcte
- Ne pas détacher sa ceinture de sécurité
- Etre à l'écoute des animateurs
- Ne pas laisser de papiers ou autres détritrus

Activités :

Respecter le planning établi avec la personne responsable des camps et s'assurer que l'activité est bien maintenue (l'activité peut être annulée, déplacée ou remplacée si le temps ne permet pas son maintien)

Si le groupe est divisé lors d'une activité, chaque animateur doit avoir la liste des jeunes sous sa responsabilité et la directrice ou le directeur doit savoir où se trouve chaque jeune.

Vie quotidienne :

La vie du camp sera règlementée par des règles fixées en concertation avec les jeunes présents.

Un temps de concertation sera proposé chaque jour afin de permettre à chaque jeune de s'exprimer sur la journée écoulée et dire les éventuelles frustrations, difficultés ou plaisirs vécus.

Lever/coucher :

L'heure du lever et du coucher est décidée par l'équipe pour permettre le respect du rythme des jeunes, leur âge et leur besoin de sommeil respectif.

Il sera proposé un petit déjeuner échelonné pour permettre à chacun de se préparer à son rythme (ce temps ne pourra se prolonger au-delà de 10h selon les activités proposées)

L'heure du coucher se fera en fonction des veillées proposées par les animateurs et l'état de fatigue des jeunes.

Repas / vaisselle / rangement :

Un planning sera établi au début du camp pour permettre à chaque jeune de s'investir dans la vie quotidienne du camp (vaisselle, préparation des repas, rangement, courses, mise de la table...)

Les jeunes seront toujours en groupe d'au minimum 3 personnes et seront accompagnés par un animateur lors de ces tâches.

Ils seront également en charge de la bonne tenue de leur tente et du rangement quotidien de celle-ci.

Temps libre :

C'est un temps où les jeunes n'ont pas d'activité imposée et peuvent vaquer librement à leurs occupations. Les jeunes sont toujours sous la responsabilité de l'équipe d'animation et doivent respecter les règles d'autonomie mises en place. Ils doivent toujours informer les animateurs avant de se déplacer sur ou hors du lieu du camp.

Hygiène :

L'équipe d'animation doit veiller à ce que chaque jeune change de tenue régulièrement (charge aux familles de prévoir le nombre de sous-vêtements nécessaires)

Dans la mesure du possible, une douche quotidienne sera prise. Les animateurs veilleront au brossage des dents quotidien.

Infirmierie :

Un membre de l'équipe d'animation, titulaire du PSC1, sera nommé assistant sanitaire. Il sera en charge des soins, ordonnances et médicaments. Les jeunes ne doivent pas pouvoir accéder seuls à leur traitement.

Le registre doit toujours être tenu à jour.

Responsabilité :

L'équipe est responsable de chaque enfant et doit veiller à sa sécurité physique et morale.

Elle n'est, en revanche, aucunement responsable des biens matériels amenés par les jeunes sur le lieu du camp (argent, lecteur de musique, vêtements, appareils photos, téléphone...). Il appartient à chaque jeune de veiller sur ses affaires. Il est conseillé de ne pas prendre d'affaires de valeur durant le séjour.

Il est interdit de :

- Boire de l'alcool
- Fumer. Il sera cependant toléré qu'un jeune puisse fumer sous certaines conditions :
 - Accord préalable des parents
 - Aucune incitation auprès des autres jeunes
 - Pas de perturbation du déroulement des activités ou de la vie collective
 - Engagement à fumer de manière modérée dans un lieu prévu à cet effet à l'écart du groupe
- Sortir la nuit sans l'accord préalable d'un animateur
- Se rendre dans le lieu de couchage d'un autre jeune, qu'il soit de sexe identique ou de l'autre sexe
- D'avoir des propos ou des actes malveillants à l'encontre des autres jeunes ainsi que de l'équipe d'animation (les adultes en place s'engageant à faire de même).
- Se comporter de manière irrespectueuse vis-à-vis du voisinage (bruit intempestif, insultes..)
- Utiliser le téléphone portable hors des temps dédié (si cela se produisait, le téléphone serait confisqué pour le reste du séjour)

Exclusion / Rapatriement :

Un jeune peut-être amené, sur décision de l'équipe d'animation, à écourter son séjour en cas de problème de santé, accident, difficultés familiales graves ou exclusion (si le comportement du jeune ne permet pas de garantir sa sécurité et celle du groupe ou qu'il perturbe lourdement le fonctionnement du camp, la personne responsable, en accord avec l'équipe d'animation sur place, contactera le centre socioculturel avant d'envisager toute décision d'exclusion. Un échange soutenu avec les familles sera un préalable indispensable avant toute exclusion.

Temps de repos quotidien :

Le départ en camp nécessite la présence continue d'animateurs auprès des jeunes.

La directrice ou le directeur du camp doit organiser la prise des repos compensateurs sur la base de 11 heures par jour.

Sur un séjour de 5 jours avec 4 nuits (donc 4 périodes de 24h), un animateur a le droit à 44 heures de repos compensateur. Lors de ce temps, il n'est pas compté dans l'effectif d'encadrement.

Séjour de 6 jours : 16 heures récupérées sur le camp et 39 heures à l'issue du séjour

Séjour de 5 jours : 12 heures récupérées sur le camp et 32 heures à l'issue du séjour

Séjour de 4 jours : 12 heures récupérées sur le camp et 21 heures à l'issue du séjour

Séjour de 3 jours : aucune heure récupérée sur le camp et 22 heures à l'issue du séjour

Les heures seront à récupérer lors d'une matinée et/ou d'une soirée/nuit.

La directrice ou le directeur doit veiller malgré tout aux normes d'encadrement soit 1 animateur pour 12 jeunes.